L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

Journal quotidien........$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 11 SEPTEMBRE 1840.

CANDIDATS WHIGS:
Choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

Le parti qui est actuellement au pouvoir a la prétention d'être le véritable représentant de la véritable démocracie; il s'arroge à lui-même le titre de démocrate. Certes jamais prétention ne fut plus mal fondée, jamais dénomination ne fut plus mal appliquée! Y a-t-il en effet un seul acte de l'administration actuelle qui puisse être considéré comme véritablement démocratique? Y a-t-il un seul principe démocratique qui n'ait été violé, outrageusement violé par les âmes damnées de M. Van Buren?

En quoi consiste donc la démocracie de ces hommes qui s'en proclament si haut les représentans? De quel droit se décorent-ils donc de ce titre sacré dont s'enorgueillissaient les Jefferson et les Madison? Est-ce parce qu'ils ont dans l'administration publique substitué des intrigans sans foi ni loi à des citoyens honnêtes et probes? Est-ce parce qu'ils ont expulsé, proscrit de la manière la plus rigoureuse tous ceux qui ne professaient pas leurs principes politiques? Est-ce parce qu'ils ont converti tous les bureaux administratifs en ateliers électoraux? Est-ce parce qu'ils ont donné pour mot d'ordre à tous leurs employés de combattre pour l'administration *quand même!* Est-ce parce qu'ils ont créé le bill de la sous-trésorie? Est-ce parce qu'ils ont voulu revêtir le Président d'un pouvoir despotique *sans égal* en mettant à sa disposition une armée permanente? Est-ce par ces mesures que les loco-focos entendent prouver leur démocracie? Certes jamais on ne vit un abus aussi odieux d'un mot aussi respectable!

Cet abus du mot démocracie a du reste puissamment contribué au succès du parti qui nous gouverne. Les locofocos savent que la population de notre pays est essentiellement démocratique, qu'elle est dévouée corps et âme aux institutions démocratiques; ils savent que le mot "Démocracie" a un prestige auquel est sensible tout cœur républicain, et ils espèrent, en se parant du titre de démocrates, en répétant à tout propos que dans leurs rangs se trouve la vraie démocracie, que leurs adversaires sont des fédéralistes essentiellement hostiles à cette vraie démocracie; ils espèrent, disons-nous, qu'ils parviendront encore à abuser une partie de cette population de laquelle dépend leur existence; mais par bonheur elle est trop éclairée et trop intelligente pour être la dupe d'un manége de cette espèce; elle sait à quoi s'en tenir sur ce point. Elle sait dans quels rangs elle doit chercher les véritables champions de la démocracie. Elle sait que le parti whig, comme on l'appelle, est celui qui a le mieux conservé les pures traditions démocratiques; elle sait que les candidats de la réforme peuvent seuls ramener notre gouvernement dans la voie où marchait l'administration de Jefferson, et quand viendra le moment de se prononcer, elle n'hésitera pas entre ceux qui se décorent d'un titre qu'ils ne méritent pas, et ceux qui y ont un droit incontestable par leurs actes et leurs opinions.

DISCOURS DE M. WEBSTER.

Le discours que l'honorable Daniel Webster a prononcé dernièrement devant un meeting, à Saratoga, sur la situation actuelle du pays et sur les causes auxquelles on doit l'attribuer, est un de ces documens pleins de force et de logique qui portent partout la conviction. Ne pouvant à cause de sa longueur le reproduire en entier, nous croyons devoir en soumettre à nos lecteurs, au moins, les principaux passages.

"La première, la principale cause de nos désastres git dans le dérangement du Trésor. Cette proposition n'est peut être pas évidente, mais elle n'en est pas moins aisée à démontrer. Notre pays n'est point un canton ni une petite province; c'est une vaste contrée comprenant une grande variété de climats, de populations et de produits: et c'est cette immense variété qui fait sa prospérité, car de cette manière toutes les parties de notre immense territoire s'aident l'une l'autre et contribuent réciproquement à leur prospérité. Les manufactures du nord sont alimentées par les productions du sud et trouvent ensuite des consommateurs parmi les producteurs des matières premières. De là notre immense commerce intérieur, dont le but est d'effectuer les moyens d'échange entre les diverses parties de l'Union. Ses opérations peuvent n'être pas aperçues de tous, mais pour s'opérer silencieusement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, elles n'en répandent pas moins le mouvement et la vie dans toutes les parties du corps social.

"Par la nature même des choses, notre pays exige plus qu'aucun autre une circulation monétaire uniforme. Il faut nécessairement pour qu'il y ait activité et prospérité que l'unité d'échange, l'unité monétaire soit la même dans tous les Etats: il faut en un mot qu'il y ait une circulation uniforme.

"Or tant que le gouvernement général ne s'occupera pas de la circulation du pays, tant qu'il n'aura pas obtenu par des moyens quelconques que tout notre système de circulation soit au pair avec l'or et l'argent, il ne saurait y avoir prospérité.

Remontant à l'origine de la république, M. Webster prouve que, dès 1775, l'argument le plus fort en faveur de la formation d'un gouvernement général consistait à faire sentir la nécessité d'un système uniforme de circulation, et que ce grand objet attira, dès le principe, l'attention des hommes d'état et ensuite du gouvernement lui même.

"Pendant le second terme Présidentiel on créa la première Banque des Etats-Unis et le principal but qu'on eut en vue fut d'avoir par ce moyen une circulation monétaire de papier basée sur les ressources publiques, et qui fut également courante dans toute l'étendue de la république.

"Le général Washington prévit qu'une circulation mixte était inévitable et qu'il n'y avait que le papier monnaie portant la marque de l'Union qui pût inspirer une confiance générale dans toute l'Union; et l'évènement justifia pleinement ses prévisions.

"Pendant la durée de cette institution, la circulation fut toujours bonne et uniforme. Sa charte expira en 1811 et la guerre fut déclarée en 1812. Peu après toutes les Banques de l'Union suspendirent leurs paiemens en espèces. La guerre finie, la circulation monétaire du pays, qui avait été dans le plus grand désordre depuis 1812, ne s'améliorant point, le Président Madison soumit ce grand sujet à la considération du Congrès, ainsi qu'on peut le voir par ses messages de 1814 et de 1816. Une nouvelle Banque Nationale fut créée en 1816 et la circulation monétaire reprit encore son uniformité.

"Lorsqu'en 1830 le général Jackson déclarait la guerre à la Banque des Etats-Unis, il proclamait cependant la nécessité d'un bon et uniforme système de circulation. Son erreur consistait à croire que les banques locales pouvaient fournir cette circulation uniforme tout aussi bien que la Banque des Etats-Unis. Mais il pensait qu'il est toujours du devoir du gouvernement de fournir à l'Union une circulation uniforme.

"Van Buren, dans sa fameuse lettre à Sherrod Williams, pendant sa candidature à la Présidence, proclame le même principe.

"Mais deux mois après la retraite du général Jackson, la ligue des banques d'Etat fut dissoute et une suspension générale des paiemens en espèces eut lieu. Immédiatement après, le commerce fut paralysé et la circulation livrée au désordre et à l'anarchie.

"Telle était la situation des choses quand une session spéciale fut convoquée en septembre 1837. Que fallait-il faire? Quel parti M. Van Buren pouvait-il prendre? Quelle mesure pouvait-il recommander? Il ne pouvait pas revenir à la Banque des Etats-Unis, parce qu'il avait soutenu son inconstitutionnalité; il ne pouvait pas non plus avoir de nouveau recours aux Banques locales dont l'impuissance venait d'être démontrée par la suspension. Placé dans cette fausse position, où il ne pouvait ni avancer ni reculer, il prit le parti, qu'on me passe ce mot, de *s'échapper*. Ne pouvant remplir un des premiers devoirs du gouvernement qui consiste à procurer au pays une circulation bonne et uniforme, il a nié l'existence de ce devoir!

"Ce n'est pas l'affaire du gouvernement, dit-il, d'aider les individus à transmettre leurs fonds, sauf les facilités que leur offre la poste. On pourrait tout aussi bien lui imposer le devoir de transporter leurs marchandises....

"Est-ce là le langage d'un homme d'Etat? Vous pouvez transporter vos marchandises vous même, car vous pouvez construire vos batimens et vos charrettes; mais pouvez-vous faire une circulation monétaire? pouvez-vous faire que ce qui n'est pas monnaie soit monnaie? pouvez vous en déterminer la valeur? Il serait tout aussi raisonnable de dire que le peuple doit faire lui-même la paix et la guerre, qu'il peut exercer en un mot, par lui-même, tous les attributs de la souveraineté!

A continuer.

☞ La malle de l'Est a manqué au-delà de Columbus.

Nous lisons dans une feuille de cette ville l'article suivant qui nous a paru trop curieux pour ne pas être cité textuellement. Il donne la véritable mesure de l'intelligence et de la bonne foi qui dirigent la presse administrative.

REVELATION IMPORTANTE.

L'extrait suivant d'une lettre de Londres, à une maison de commerce de New-York, sous la date du 28 juillet, a été publié dans un numéro récent de l'Evening Post:

"Je vois que dans un numéro du 4 juin, l'Evening Post, (que je crois être un des principaux organes du parti qui soutient M. Van Buren) dit au sujet du changement probable que subirait la politique, si le parti opposé venait à l'emporter:

"Les agioteurs de l'Angleterre et des autres nations feront naturellement cause commune avec les "whigs, et n'épargneront aucun des moyens de persuasion en leur pouvoir.

"Si, en déboursant un million ou deux pour favoriser le succès du candidat whig, la valeur de la "masse immense des sécurités américaines pouvait "être élevée de trois ou de quatre millions, l'opération "serait très lucrative, et ils auraient placé fort avantageusement leurs fonds. Les préparatifs pour la "campagne électorale ont été faits de la part des "whigs, avec une dépense et une magnificence prodigieuses, témoin leur grande convention à Baltimore. "Qu'on surveille leurs mouvemens à l'avenir."

"Ce paragraphe me frappa alors: depuis, je me suis donné quelques peines pour m'assurer si cette insinuation était fondée, et après avoir conversé avec un négociant américain distingué dont je tairai le nom (mais violemment hostile à M. Van Buren,) je suis très porté à croire qu'il y a là plus qu'on ne le suppose généralement outre mer, et *que des personnes de ce pays intéressées dans les sécurités américaines, ont déjà envoyé aux Etats-Unis de fortes sommes pour favoriser le parti opposé au président Van Buren, et qu'on enverra d'autres sommes plus fortes si on peut les employer dans ce but avec succès.*

"Laissant de côté l'inconvenance de leur conduite, je pense que ces personnes voient mal leur intérêt. Je suis comparativement peu engagé dans les sécurités américaines; cependant, d'après mes notions sur nos affaires publiques, je croirais que l'instabilité des choses qui serait la suite d'un changement d'administration, produirait des effets défavorables sur ces fonds. Veuillez me dire dans votre prochaine lettre, quelle est votre opinion sur le résultat probable de l'élection et l'époque où on pourra le savoir d'une manière raisonnablement certaine."

L'opposition en est-elle déjà au point de recevoir ouvertement des fonds de l'Angleterre pour influencer et corrompre les élections?

EXTERIEUR.
Correspondance particulière de l'Abeille.

St-Yago de Cuba 5 août.

"J'ai déjà eu le plaisir de vous donner des renseignemens sur la situation de la malheureuse Jamaïque. L'émigration est maintenant le seul parti qui reste à prendre à ceux des colons qui pourra sauver quelques débris du naufrage. La récolte de l'année prochaine soit en sucre, soit en café, présentera une diminution beaucoup plus forte que la proportion établie pour les années précédentes.

"Ici nous continuons à jouir de la tranquillité la plus parfaite. La saison des affaires est maintenant passée et cependant nous avons encore les trois quarts de la récolte de sucre et un neuvième de celle de café à exporter. Cela provient uniquement de la ténacité des planteurs et du peu de demande du dehors. L'argent vaut couramment de 1 1/2 à 2 pour cent par mois: ce qui vous montre que les raseurs d'ici, font d'aussi bonnes affaires que ceux de chez vous. Cet état de choses va nécessairement arriérer beaucoup de planteurs dont les revenus ne pourront pas même contre balancer un taux d'intérêt aussi exhorbitant.

(Correspondance particulière de l'Abeille)

HAVANE, le 23 août 1840.

J'ai à vous annoncer que le trois-mâts Franconia de New York, commandé par le capitaine Jones, parti de votre ville avec une cargaison de coton pour Liverpool, est entré dans notre port le 18 courant; la foudre est tombée à bord de ce navire et a mis le feu à la cargaison. C'est dans cet état qu'il est arrivé, et grâce aux secours qu'il a reçus de l'équipage d'un brick de guerre français, on est parvenu en peu de temps à éteindre l'incendie. La cargaison et le navire ont été examinés; le navire a peu souffert, quant à la cargaison on s'occupe de son déchargement et elle doit être vendue.

J'ai l'honneur &c.

Côtes—Aucun changement à signaler pour les côtes des articles d'exportation.

Importation—Sain-doux $17½ à 18. Farine $17 à 17½; jambons $11 à $14 comptant; change sur Londres 13 pour cent de prime.

Le frêt est calme et il y a peu de navires dans le port.

MEXIQUE.

Par une goelette arrivée hier de Matamoros, nous avons appris que le général Arista est entré dans la ville à la tête de 3,000 hommes. A son arrivée il a passé en revue les troupes qu'il avait avec lui, ainsi que celles de la garnison commandées par le général Ampudia. Cette revue, dit la gazette de Matamoros, a été très brillante. Parmi les toasts portés au banquet préparé pour la réception du général Arista, nous remarquons celui du général Ampudia. "L'heureuse arrivée du général en chef, puisse le drapeau "national flotter bientôt sur la rive droite de la Sabine."

D'après ce que disent plusieurs correspondances particulières, il se pourrait qu'avant peu, les troupes texiennes eussent à faire autre chose que la chasse aux indiens.

Ce qui précède était écrit lorsque l'extrait d'une correspondance particulière nous a été communiqué par une maison respectable.

MATAMOROS, 25 août 1840.

Le général Arista part demain avec à peu près 1000 hommes pour aller rencontrer les Fédéralistes qui se trouvent du côté de Monterey. Si l'on en croit les bruits qui circulent ici, Canales, (Fédéraliste,) aurait fait exécuter six ou sept Texiens, et par suite aurait été abandonné par les autres Texiens ou Américains. *(Courrier.)*

VARIÉTÉS.
PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

L'Angleterre, qui n'a pas fait la faute de Gênes et de Venise, qui s'est saisie du levier nouveau, qui a couvert rapidement ses mers de steamers tous ses fleuves, ses ports, ses lacs, ses golfes, les mers adjacentes, les mers lointaines; qui s'est hâtée de rattacher la Hollande, la Belgique, le Portugal, la plupart des états du Nord et du Midi à son territoire par ce lien puissant, et qui a fait de la mer Rouge, avec ses huit paquebots militaires, un lac britannique, l'Angleterre ne pouvait manquer d'aborder et de résoudre le problème de la navigation transatlantique à la vapeur.

En 1819, un bâtiment américain, le *Savannah*, de 300 tonneaux, en employant la vapeur comme auxiliaire, avait franchi l'Océan de New-York à Liverpool en vingt-six jours. Plus tard, en 1828, un bâtiment hollandais, construit en Angleterre, et muni de machines anglaises de la force de 100 chevaux, avait commencé une suite de voyages aux Indes-Occidentales, en unissant également la force de la voile à celle de ses machines.

Le 4 avril 1838, partit de York, en Irlande, le *Syrius*, navire trop faible, qui ne portait que 700 tonneaux, et n'avait qu'une force de 300 chevaux, mais qui était exclusivement muni de l'appareil à la vapeur, et qui rentra à Liverpool le 19 mai suivant, ayant franchi rapidement deux fois l'Atlantique et résolu le problème. Le *Great Western*, dans les vingt-six mois qui viennent de s'écouler, a traversé vingt-six fois l'Atlantique, de Bristol à New-York, sans accident, et avec une rapidité jusqu'alors inconnue.

La moyenne des traversées a été de 16 jours en allant, de 13 ou 14 au retour, en tout 29 ou 30, au lieu de 56 jours qui sont la durée moyenne des voyages entiers de paquebots à voiles, tous fins voiliers. Ce navire, construit dans l'espace d'une année, a de longueur extrême 234 pieds anglais, (71 m. 32); de profondeur 7 m. 051; de largeur au-dedans des tambours 10 m. 77; au-dehors 18 m. 1; de tirant d'eau 4 m. 73; de jaugeage 1,340 tonneaux. Le diamètre de ses roues est de 2 m. 63.

Quatre chaudières d'égales dimensions et d'une contenance de 80 tonneaux, avec des fourneaux et des tuyaux séparés, alimentent les machines dont le poids total monte à 400 tonneaux: leur puissance est de 450 chevaux; leur consommation, de 33 tonneaux de charbon par jour; leur prix, de 23,600 liv. sterl. ou 575,000 fr. On évalue 55,660 livres sterlings, ou 1,325,000 fr. la valeur totale du bâtiment.

Aujourd'hui la compagnie à laquelle ce steamer appartient, construit des bâtiments gigantesques munis de deux machines, de 500 chevaux chacune, pour la même destination.

Des compagnies rivales ont établi le même service à Londres et à Liverpool. A Liverpool également, s'est ouvert le 1er. juin, avec l'appui d'une subvention considérable du gouvernement, un service bi-mensuel et régulier sur Halifax, que des lignes secondaires vont mettre en communication avec toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

A Southampton, en face des côtes de France, à quelques heures du Havre, s'organise avec le même appui, sous le titre de compagnie royale de malles à vapeur (The royal mail steam-packet Company), une compagnie qui se charge de transporter deux fois par mois les malles royales et la correspondance, ainsi que les passagers et 300 tonneaux de marchandises par bâtiment, dans toutes les parties des Antilles anglaises, des colonies espagnoles, de la Côte-Ferme, de la Guyane anglaise. La Jamaïque sera son principal point d'arrivée et de ravitaillement.

Des lignes inférieures rayonneront, les unes au nord, sur Saint Thomas, Porto-Rico, le Cap, San-Yago, la Havane, et de là sur les Lucayes, sur Savannah et New-York, sur Mobile et la Nouvelle-Orléans, sur Tampico, et Vera-Cruz, sur Bâlise et le Yucatan; d'autres, au midi, sur Porto-Bello et Chagres, sur Chartagène et Santa-Marta, sur Curaçao, Porto-Cabello, Guayra, enfin sur Tabago, George-Town et Paramaribo dans les eaux de Cayenne.

L'Amérique centrale sera donc exploitée toute entière; et déjà des lignes anglaises unissent Para, Fernambouc, Rio-Janeiro; d'autres s'établissent jusque dans l'Océan Pacifique, reliant le Chili à Guatimala, au Mexique, et prennent de tous les efforts du génie britannique, comme il arrive pour l'isthme de Suez, les deux flancs de l'isthme de Panama. C'est ainsi que l'Angleterre sait trouver dans une découverte de la science qui est née sur le sol français, qui a grandi et s'est développée sur le sol américain, d'incalculables élémens de richesse et de grandeur.

En ce moment, le commerce anglais possède huit cents quarante navires à vapeur, réunissant une force de 64,700 chevaux. Il faut joindre à cette force, disponible en cas de guerre pour les transports, soixante-six navires à vapeur de la marine royale, dont la force s'élève à 76,600 chevaux. Et ne le méconnaissons pas, Messieurs; c'est là pour l'Angleterre une partie considérable de son armement naval, car la vapeur ne borne pas sa puissance au service des arts de la paix; elle sera formidable dans la guerre.

La rapidité de sa marche, la précision et la facilité de ses mouvemens, la certitude presque fatale de sa direction en dépit des vents et des tourmentes, changeront à la fois et multiplieront toutes les combinaisons de la guerre maritime. La puissance qui possédera, de ce côté, l'avantage sur ses ennemis, aura contre eux, dans l'offensive, des moyens d'action considérables. Elle pourra, même avec l'infériorité des forces territoriales, porter à toute heure et prompter l'invasion sur leurs rivages.

Une telle révolution dans les rapports politiques des peuples, dans leurs transactions commerciales, dans leur état militaire, dans l'art naval enfin, ne pouvait trouver la France indifférente et inactive. Assise sur les deux mers, la France doit une grande partie de son importance dans le monde au soin qu'elle a eu, depuis Richelieu et Louis XIV, de ne rien se laisser passer de grand et de nouveau dans l'un ou l'autre bassin, dont elle n'eût sa part.

Messieurs, les traités de 1814 et de 1815, en nous refoulant dans nos anciennes limites, alors que les grandes puissances, étendant toutes leurs frontières, se sont avancées vers l'Occident, et pèsent de tout leur poids sur le Rhin, les Alpes et la Meuse, ces traités funestes n'ont laissé à notre génie d'autre compensation et d'autre essor compatibles avec le maintien du repos du monde que par les deux mers.

C'est là que l'organisation diplomatique et militaire de l'Europe fait à la politique française une nécessité de chercher ses moyens d'action et d'ascendant. Et, veuillez le remarquer, l'état commercial de l'Europe nous dicte, en ce qui touche les intérêts de notre agriculture, de notre industrie, de notre négoce, la même loi. Les traités de commerce, les système de douanes, les tarifs nous obligent à tourner toutes nos spéculations au-delà des mers.

Si vous examinez les élémens dont notre commerce extérieur se compose, vous verrez qu'il est nul par voie de terre du côté de l'Allemagne, peu considérable du côté de l'Italie. Sur un chiffre de 1,825 millions, 1,373,000 fr. appartiennent à notre commerce maritime. Les intérêts de notre prospérité s'accordent donc avec ceux de notre influence, pour nous convier plus que jamais, dans cet affaiblissement et ce resserrement de notre puissance territoriale, à tout faire en vue de nous maintenir au rang dont notre patrie a su, malgré tout, ne pas déchoir depuis deux cents ans, dans l'Océan, et dans la Méditerranée.

Notre navigation transatlantique comprend 2,061 navires et 553,000 tonneaux. La comparaison avec 1838 fait ressortir une augmentation générale, qui s'élève, selon les divers articles, de 18 à 24 pour cent. Le nombre total des passagers a été, en 1839, de 5,038 c'est-à dire 2,406 de plus qu'en 1838. La somme seule de nos exportations s'est élevée, en 1838, à 243 millions, représentant presque en totalité, des produits de notre agriculture et de notre industrie. Le marché des Etats Unis est pour la France le plus important de tous. Il s'élève à une valeur totale de 304 millions. Ce sont là des intérêts considérables; ils sont communs à toutes les parties du territoire, et chaque jour doit continuer à les étendre, ajoutant au progrès et aux besoins des nations américaines.

Le rivage de l'Atlantique qui fait face au nôtre a des rapports nombreux d'intérêts, d'idées, de croyances avec nous. Toute l'Amérique espagnole aime notre génie, notre littérature, notre langue, nos institutions. La France appelle naturellement l'attention et la confiance des peuples. Ceux de l'Amérique savent la part que nous avons eu à leurs nouvelles destinées, ne fut-ce que la masse d'idées que nous avons jetée sur le monde. En dépit de quelques collisions accidentelles, leurs penchans, leurs rapports nous sont acquis: les faits les prouvent.

Si donc nous ne les laissons pas solliciter incessamment par une concurrence privilégiée, si d'autres que nous ne leur présentent pas exclusivement les moyens de communication et de transport, faciles, fréquens, réguliers, nous conserverons à tout le moins, et probablement nous augmenterons le mouvement croissant des commandes de l'Amérique, de ses produits, de ses matières précieuses, de ses passagers, et de leurs capitaux vers la France. Maintenant, nous ne pouvons plus comme dans la Méditerranée, prendre les devans. Bristol, Liverpool, Londres, Southampton nous ont prévenus. Déjà même la Belgique s'apprête à entrer dans cette voie. Vous y voyez les trois pouvoirs délibérer sur un projet semblable à celui du gouvernement du Roi. Nous devons ne pas ajouter des retards nouveaux à de trop longs retards.

DERNIERES DATES.

New York	août 29	Liverpool	août 3
Boston	août 28	Londres	août 2
Philadelphie	août 28	Havre	juil 31
Washington	août 31	Paris	août 1
Baltimore	août 31	Bordeaux	juil 31
Charleston	sept 3	Madrid	juil 14
Vera-Cruz	août 20	Cadix	juil 11
Tampico	août 20	Havane	août 23
Mexico	juil. 27	Houston	août 29

COMMERCIAL.
MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1840.

Espèces	@ 8	pour cent prime
Billets de Banque des E.U.	3½ @ 5	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 7	do.
Souverains	$4 10 @ $4 20.	
Doublons Espagnols	17 @ 17 37½	
do Mexicains	16 37½ @ 16 62½.	
Or Américain	7 @ 8 pour cent prime.	

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPÉDIÉS.

Navire St. Lawrence, Brown, Liverpool, S & J P Whitney
Barque Adario, Rogers, Bordeaux, do

ARRIVÉS.

Navire Riga, Williams, de Boston.
Navire Henry Clay, Swift, de Hamburg.
Navire Constitution, Peabody, de Liverpool.
Navire Michigan, Sturgess, de Glasgow.
Brick Hogan, Stanwood, de Boston.
Goel. Creole, Collins, de la Havane.
Bateau de remorque Tiger, parti de la barre S. Ouest le 9, à midi, rapporte qu'il n'y avait rien en vue. Une goelette montait le fleuve.
Bateau de remorque Mountaineer, Levy, de la Passe Nord Est.
Au Détour—Goelette Envoy, Clark, de New York.
Steamer Bogue Homa, Welch, du Grand Ecore.
" Geo. Collier, Littleton, de St. Louis.

VENTE DE SYNDIC.
☞ C'est aujourd'hui qu'aura lieu la vente des esclaves appartenant à la faillite de Charles Tremoulet, à midi à la Bourse St. Louis, par le ministère de J. B. Blache encanteur.

A VENDRE—Un joli perroquet amazonne parlant très bien français. S'adresser à Mr. O. au bureau de cette feuille. 11 sept

UNE personne sachant parfaitement rafiner le sucre, désire trouver un emploi en cette capacité, ou bien être employée sur une habitation comme assistant-économe. Cette personne est acclimatée et peut fournir de bons certificats.
Une autre personne, d'un âge mûr, désirerait trouver à se placer comme commis, dans n'importe quelle genre d'affaires. On peut fournir de bons certificats. S'adresser à P. L. Viollet, au bureau de l'Abeille. 11 sept—3

A LOUER—Une belle et grande Maison à rez-de-chaussée et à deux étages, avec grenier, située rue Saint Louis, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 35 pieds de face sur une profondeur, toute bâtie, de 140 pieds, récemment occupée par Mr. Sidell, le magasin du rez-de-chaussée peut se louer à part. Le premier étage est composé d'un salon et d'une salle à manger, communiquant par une porte à coulisse, ayant ensemble environ 25 pieds de large sur 60 de long, avec un grand corridor attenant à ces deux pièces. Le second étage contient six chambres à coucher et un cabinet, et le grenier est vaste et bien aéré.
La bâtisse latérale est aussi à rez-de-chaussée et à deux étages avec grenier. Le rez-de-chaussée comprend des chambres à laver et à repasser avec une grande cuve; des cuisines bien installées et autres dépendances. Le premier étage se compose de plusieurs belles et grandes chambres, et le second étage contient cinq chambres de domestiques. Dans le fond se trouve une bâtisse à étage et avec une belle terrasse, comprenant remise, écurie, privés, magasins à foin et mais pour chevaux, &c.
Le loyer sera modéré, et le bail sera pour le tems que désirera le preneur.
S'adresser pour plus amples renseignemens, à M. Théodore Seghers, notaire, rue Toulouse, No. 38, entre Chartres et Royale. 11 sept—15

MADAME ALONSO, veuve en premières noces de Mr. Brabat, ayant abandonné sa maison, son mari fait savoir au public de ne point lui faire aucun crédit car il ne s'en rend aucunement responsable.
Nouvelle-Orléans, 10 septembre 1840.
11 sep—3 JOAQUIN ALONSO.

HOTEL DE LA BOURSE ST.-CHARLES.
LES soussignés, ayant à bail cet Hôtel, informent respectueusement les premiers accoutumés et le public généralement, qu'ils l'ouvriront le 1er. Novembre ou avant cette époque. Il a été entièrement réparé cet été, l'ameublement en a été considérablement augmenté et les améliorations qu'il a subies, le rendent digne de la faveur du public, et les soussignés espèrent qu'elle ne leur fera pas défaut.
La réputation qu'ils ont acquis au Astor House de New-York, est la meilleure garantie qu'ils puissent donner de la manière dont ils tiendront l'Hôtel St-Charles. Ils ont engagé des domestiques qui parlent anglais, français et espagnol.
PRIX:
$2 50 par jour ou $15 par semaine, pour l'ordinaire des hommes.
$3 par jour ou $17 50 par semaine pour l'ordinaire des dames.
Pour les domestiques et les enfants—Moitié prix.
E. R. MUDGE,
11 sep—20 G. E. WATRISS.

BEURRE de l'Ouest—50 barillets à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD, 6, Nlle Levée. 11 sep
SUCRE—14 boucauts et 20 barils, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 11 sep
PORC prime—100 barils, à vendre par J. LANDIS & Co. 11 sept
EAU DE VIE—20 barils eau de vie du pays, à vendre par J. LANDIS & Co. 11 sept
JAMBONS sous enveloppe—30 tierçons à vendre par J. LANDIS & Co. 11 sept
CIGARRES de la Havane—Regalias et San-Andrés, à vendre par J. LANDIS & Co. 11 sept
TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 11 sep
TOILE d'emballage d'Ecosse, qualité supérieure à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 11 sep
TOILE DU KENTUCKY—33 pièces de bonne qualité, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 11 sep
WHISKEY ET PORK—150 barils whiskey rectifié, 70 do. pork P. O. et à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Nlle. Levée. 11 sep
LIQUEURS—Genièvre de Hollande et de Baltimore; eau de vie de pêche, vins de Madère et de Malaga, à vendre par BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. 11 sept
CAFÉ de la Havane—30 sacs première qualité, dernièrement reçu et à vendre par BARELLI & Co, 61, Douane. 11 sept
SACS—500 sacs de grande dimension, convenables pour la graine de coton, à vendre par BARELLI & Co, 61, Commune. 11 sept
JEANS de Glasgow—10 caisses de qualité superfine, dernièrement reçues, à vendre par BARELLI & Co, 61, Commune. 11 sept
SAVON—100 caisses savon de Boston No. 1, de qualité supérieure, à vendre par BARELLI & Co, 61, rue de la Commune. 11 sept.
LIVRES à copier et Livres imprimés de reçus, de cash, de passage, de fret pour les steamers, à vendre par NORMAN STEEL & Co. 11 sept
ON demande deux bons ouvriers ferblantiers. S'adresser à LYALL & DAVIDSON, 130, rue des Remparts. 11 sept
FARINE—110 barils farine de nouveau blé, en débarquement du bateau à vapeur George Collier, et à vendre par SAMUEL BELL, 89, rue des Magasins. 11 sept
CORDE d'emballage—400 rouleaux cordes du Kentucky et du Missouri, en magasin et à vendre par SAMUEL BELL, 89, Magasins. 11 sept
MARCHANDISES du Pays—150 balles et caisses. Toile à drap et à chemises, &c. [illegible] BARELLI & Co, [illegible] Commune.

OPINIONS COMPARÉES DE HARRISON ET DE VAN BUREN RELATIVEMENT A L'ABOLITIONISME.

GÉNÉRAL HARRISON.

En décembre 1802, étant gouverneur de l'Indiana, il approuva des pétitions ayant pour but de *faire suspendre* l'ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage.

En 1819, il vote, comme membre de la Chambre des Représentans au Congrès, contre la clause qui faisait de l'émancipation dans le Missouri et l'Arkansas une condition d'admission dans l'Union; c'est-à-dire qu'il vota pour l'admission pure et simple sans imposer l'obligation d'abolir l'esclavage.

Sur cette question importante du Missouri, il s'est rangé avec les membres du Sud pour résister aux abolitionistes qui voulaient n'admettre les nouveaux Etats, qu'à la condition d'effacer l'esclavage de leur constitution. Et ce fut ce vote anti-abolitioniste qui empêcha sa réélection.

En 1822, il termine ainsi son adresse à ses constituans: "En résumé, concitoyens, notre ligne de conduite est tracée par l'humanité et le devoir. Nous ne pouvons émanciper les esclaves des autres Etats sans leur consentement."

En 1833, dans un discours prononcé à Cheviot, on trouve ces paroles remarquables qui résument son opinion à cet égard.

"La discussion du sujet de l'abolition dans les Etats libres, est également nuisible aux esclaves et à leurs maîtres et CETTE DISCUSSION EST CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA CONSTITUTION."

En 1836, dans une lettre à M. Thomas Sloo de cette ville, le général Harrison a écrit:

"Je ne crois pas que le congrès puisse abolir l'esclavage dans les Etats, *ni intervenir en aucune manière dans les droits de propriété des citoyens*, excepté sur la demande des Etats qui voudraient se débarrasser de leurs esclaves moyennant compensation, mais non autrement. Ces opinions sont du reste celles de JEFFERSON et de MADISON.

"Je ne crois pas, ajoute-t-il, que le congrès puisse abolir l'esclavage dans le district de Columbie sans le consentement de la Virginie, du Maryland et des citoyens du district."

M. VAN BUREN.

Il commence sa carrière politique en 1820, par donner son approbation comme sénateur de l'Etat de New York, à la résolution suivante:

"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat; et attendu que nous considérons l'esclavage comme un mal déplorable, et que dans notre opinion on doit lui opposer toutes les barrières que peut fournir la constitution pour prévenir son extension; et que comme la Constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'exiger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union—

"C'est pourquoi il est:

"Résolu que nos sénateurs soient *instruits* et que nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission, dans l'Union, d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."

Ainsi il a été d'opinion que le Missouri ne devait pas être admis dans l'Union parce qu'il était un Etat à esclaves: et c'était aussi l'opinion des abolitionistes.

En 1821, étant alors membre d'une convention de l'Etat de New York chargée d'amender la constitution, il parla et vota pour donner le droit de suffrage aux nègres.

En 1822, il vote dans le Sénat des Etats-Unis pour restreindre l'introduction des esclaves dans le territoire des Florides.

En 1836 il dit avec le style tortueux qu'il lui est particulier:

"Je ne croirais pas, d'après les lumières dont je me suis entouré, pouvoir en conscience, prononcer que le congrès n'a pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage ou d'abolir l'esclavage dans le district de Columbie."

En présence de ces FAITS, dont personne ne saurait contester l'exactitude, le doute est impossible: M. Van Buren est le candidat négrophile.

CONVENTION WHIG.

☞ Les whigs de la Paroisse d'Orléans et des paroisses environnantes qui désirent assister à la convention whig qui doit être tenue à Baton Rouge le 28 courant, sont prévenus que le comité d'arrangement nommé par les différentes associations whigs de la ville, a pris les dispositions nécessaires pour leur transport et qu'on peut se procurer des billets pour le passage en s'adressant à une des personnes ci-dessous nommées:

J. A. Ameling,	R. Rodriguez,
F. C. Conrad,	Saml. Thompson,
Adolphe Layet,	O. Cross,
J. A. Beard,	J. N. Hall,
G. Kursheedt,	J. H. Leverich,
R. W. Montgomery,	J. B. Walton,
S. W. Nye.	

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe Extra No. 49.
45 14 73 1 67 19 51 44 3 24 57 30 47

AUJOURD'HUI, à 4½ heures, P. M.
1 GROS LOT DE 10,000 PIASTRES.
Billets seulement $3.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles à 4½ heures, p. m
75 Numeros—12 sortants.

PROGRAMME.

1 Lot de	10,000
1 Lot de	2,600
1 Lot de	2,000
1 Lot de	1,292 50
10 Lots de	1,000
10 Lots de	225
10 Lots de	150
10 Lots de	125
10 Lots de	100
100 Lots de	20
27,814 prix montant à	$141,002 50

Billets, $3 00—Demi $1 50—Quart 75
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
11 sept 24, rue du Canal.

MOUTARDE—40 caisses moutarde fraîche supérieure, de Philadelphie, en débarquement et à vendre par BARELLI & Co, 61, Commune. 11 sept
CAFÉ, Salsepareille, Cigares, &c.—300 sacs café de Havane prime vert, 70 balles salsepareille et 200 milliers cigares de toute sorte, à vendre par J. BARELLI & Co. 17, rue Bienville. 11 sept.
TRAITES SUR NEW-YORK à 60 jours de vue traite de $3000 à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 11 sep
TRAITES SUR PHILADELPHIE à 60 jours ou 70 jours de vue à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36, rue Poydras. 11 sep
REÇU tout récemment et à vendre, Mousselines à raies en couleurs, Cravates, do. do. do. Mousselines brodées do. pour robes &c. BOURRY D'IVERNOIS, 20 Chartres. 11 sept
SAIN-DOUX—2000 barils sain-doux en feuilles en débarquement du steamer Geo. Collier, à vendre par STETSON & AVERY, 99, rue Gravier. 11 sep
FARINE—30 barils farine superfine en débarquement du steamer Geo. Collier et à vendre par STETSON & AVERY, 99, rue Gravier. 11 sep
TRAITES sur Boston et New-York, à vue et à 60 jours, à vendre par STETSON & AVERY, 99, rue Gravier. 11 sep
RIZ—40 barriques } Riz nouvellement battu, en 1-2 do. } débarquement de la goëlette Virginia Antoinette de Charleston, à vendre par L. CANTIN, 25, rue St. Louis. 11 sep—3t
A LOUER—Une partie du premier étage de la [illegible] du Camp, No. 30. S'adresser à ANDREWS & BROTHERS, sur les lieux.
SUCCESSION de l'épouse décédée de Jean Leeches—Jeudi le vingt quatre septembre 1840, à une heure P. M. à la salle des bains de l'Hôtel St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 28 août 1840. Il sera vendu pour compte de la succession de Marie Scolastic Keller épouse décédée de Jean Leeches—
Cent quatre-vingt actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de cent piastres chacune, appartenant à la communauté de Jean Adam Leeches et Marie Killer, son épouse décédée.
Conditions comptant:—L'acquéreur ou les acquéreurs fournissant ou fourniront sur hypothèque à la satisfaction de la direction de la Banque des Citoyens en lieu et place de celle consentie par J. A. Leeche et sadite femme de son vivant, [illegible] l'hypothèque qui grève sur la propriété [illegible] hypothèque pour les actions achetées.
W. F. C. DUPLESSIS, 11 sept Régistre des Testamens.
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Emilie Lacour.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à produire, sous dix jours à dater de la présente publication, leurs oppositions, s'ils en ont, pourquoi le compte présenté par Antoine Dijon, exécuteur testamentaire et légataire universel d'Emilie Lacour, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, 11 sept Rég. des Testamens.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Pierre Adolphe Hebrard et autres contre Charles Rouvin pour un abandon forcé—Attendu que Pierre Adolphe Hebrard, Elisée Léon Bernard et Auguste O'Duhigg ont aujourd'hui enregistré une pétition contre le défendeur Charles Rouvin, débiteur en fuite, pour un abandon forcé,
Les créanciers du dit Rouvin sont par le présent prévenus de comparaître en l'étude de Felix Grima, notaire public en cette ville, Jeudi, le 15 octobre prochain, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération la situation susdite, et de délibérer sur les affaires du dit Rouvin: en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Mr. Z. Latour est nommé pour représenter les créanciers absens.
Témoin l'honorable A. M. Buckanan, juge de la dite Cour, ce huit septembre 1840.
11 sep—3 en 3d. P. LE BLANC, Député Greffier.
VENTE PAR LE SHERIF.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de Paroisse—No. 409.—N. N. Destrehan contre H. F. Oltman et G. W. Westendorf—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levee, ville de Lafayette,
JEUDI, le 17 septembre prochain,
à une heure de relevée, la propriété hypothéquée suivante, savoir:
UN LOT DE TERRE,
dans le Mechanic's Village, situé sur la rive droite du Mississipi, vis à vis le faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur le plan original du dit village, dressé par B. Buisson, et déposé en l'étude du juge de paroisse de la susdite paroisse de Jefferson, par le lot numéro huit, dans le carré numéro deux, mesurant quarante cinq pieds de face à l'avenue Copernic, entre les rues Front et Seconde, sur une profondeur entre des lignes parallèles, de cent vingt pieds.
Ceci étant la seconde et la dernière criée, la propriété ci-dessus, sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation à un an, avec une caution solidaire, bonne et solvable, hypothèque spéciale et intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement.
MANUEL J. GARCIA, Shérif. 25 août
LES soussignés reçoivent dans ce moment un assortiment général de marchandises d'automne et d'hiver consistant en: coton écru 3-4, 7-8, 4-4, 5-4, et 6-4; coton blanc 3-4, 7-8, 4-4, 5-4 et 6-4; coton écru superfin 4-3; coton blanc New York mills, sattinets assortis de couleurs et qualités, Kerseys, coton Lowell 7-8 et 4-4, coton croisé, cotonade bleu épais pour nègres, do fines, bretelles, bas et demi bas de laine pour nègres, bonnets de laine écossais et pointus, chemises de laine, limbourg bleu et rouge, calmouck, un assortiment général d'indiennes américaines, indienne anglaise demi deuil et en couleur, indienne française en couleur, indienne à meubles, indienne bleue merrimack, flannelle rouge, verte, jaune et blanche, mouchoirs de tête assortis, do do bleus, châles coton brochés d'une qualité supérieure, châles prussiens, do thibet, bas de coton bleus, blancs et noirs pour femme, do do bleus et blancs pour enfant, bas anglais blancs pour femme, demi bas anglais blancs et gris, bas de soie noirs et blancs, de filosel noirs, demi bas de soie noirs et blancs, bas de laine blancs et noirs, demi bas de laine gris et blancs, do de coton rinces do, gants de laine unie et croisée, coton rayé uni et croisé, York, denims de York, coton rayé unie et croisé, jupons à cordonnet et corsets, velours de soie noir, do de coton, do à vareuses, satins et taffetas en couleur, pekin noir, florence italienne noirs, do gros de Naples, ouvré de Russie, nappes et serviettes damassées, ouvré d'Irlande, serviettes fines, nappes en toile, coutil à matelat de différentes qualités, bonnets, teints et glacés, coton à coudre de Taylor, Mills et Alexandre, do do en couleur, étamines noires et verte, mérinos anglais 6-4 noir et en couleur, do do 6-4 en couleur, [illegible] alépine noire, peignes assortis, [illegible] gants de peau glacée pour homme et femme, [illegible] de soie blancs et noirs, coton blanc pour enfant de différens numéros, do filet et à lourmes, cravates soie noires, un assortiment de mouchoirs de poche en soie, mousseline Suisse brodée et à carreaux, tarlatanne, mousseline jaconats blanche, percales blanches et en couleur, boutons de lasting noirs, do en or pour pantalons et chemises, &c. [illegible] différentes qualités de toile de batiste, dentelle batiste, linon, entredeux et broderie étroite en mousseline, voiles, bobinet noirs, colerettes en mousseline, brodées; cotons blancs, lace, ruban noir en coton et bordure en laine, parapluies en coton et en soie, bretelles en gomme élastique et en coton, rubans assortis, prunelle noire.
P. A. HEBRARD & Co, 39 Chartres. 11 sept
A VENDRE. En magasins par les soussignés, les marchandises suivantes, reçues par les derniers arrivages:
76 barriques vin de côte, qualité très supérieure.
276 do. vin rouge Montferrand.
240 do. do. de différents crus,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
15 do. do. Haut Barsac,
10 pipes eau de vie fine, preuve,
5 do. Cognac (Champagne,)
24 demi-pipes eau de vie de preuve,
4 pipes Genièvre de Hollande,
1?00 paniers anisette,
1000 caisses vin de différentes marques,
100 caisses fruits à l'eau de vie (Champion,)
125 paniers Champagne qualité supérieure.
A. CAPDEVIELLE & Co. Rue Toulouse, No 19. 8 sep

QUARTIERS GÉNÉRAUX,
Nouvelle-Orléans, le 24 juillet 1840.

CONFORMÉMENT aux lois de cet Etat, la milice sera inspectée par l'adjudant et l'inspecteur général, dans l'ordre suivant:

Le 13ème régiment, dans la paroisse St. Tammany et Washington, le jeudi, 3 septembre prochain, à l'endroit désigné par le colonel.
Le 12ème régiment dans la paroisse St. Hélène, samedi le 5 septembre à Greensburg.
Le 21me. régiment, à Est Féliciana, lundi le 7 septembre à Clinton.
Le 10me régiment, à Ouest Féliciana, mardi, le 8 septembre à *Sterlings old Fields*.
Le 9me régiment à Pointe Coupée, mercredi le 9 septembre au *Parish Court House*.
Le 11me régiment à Est Baton Rouge, le vendredi 11 septembre à Baton Rouge.
Le 8me. régiment, à Ouest Baton Rouge et Iberville, samedi, le 12 septembre, à Plaquemines.
Le 23me régiment à Lafourche intérieure et Terre Bonne, mardi, le 15 septembre à Thibodeauxville.
Le 7me régiment, dans la paroisse d'Assomption, mercredi le 16 septembre à Napoléonville.
Le 6me régiment, dans les paroisses d'Ascension et de St. Jacques, l'aile droite jeudi, le 17 septembre à Donaldsonville, et l'aile gauche, vendredi le 18 septembre près du local de la cour dans la paroisse St. Jacques.
Le 5me régiment dans les paroisses St. Jean Baptiste et St. Charles, samedi le 19 septembre près de l'église de Bonnet Carré.
Le 2me régiment, dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, lundi, le 21 septembre, dans la ville de Lafayette.
Le 3me régiment, dans les paroisses St. Bernard et Plaquemines; l'aile droite mardi, le 22 septembre à la Terre aux Bœufs ou aux environs, et l'aile gauche mercredi, le 23 septembre à la Pointe à la Hache ou aux environs.
Le 14me régiment dans la paroisse de Ste. Marie, lundi, le 5 octobre, à Franklin.
Le 15me régiment dans les paroisses de St. Martin et Lafayette,—l'aile droite, mercredi le 7 octobre à St. Martinville, et l'aile gauche jeudi, le 8 octobre à Vermillionville.
Le 16me régiment, dans la paroisse St. Landry, vendredi le 9 octobre aux Opelousas.
Le 24me régiment, dans la paroisse d'Avoyelles, lundi, le 12 octobre, à Marksville.
Le 1me régiment, dans la paroisse des Rapides, mercredi le 14 octobre à Alexandrie.
Le 18me régiment, dans la paroisse des Natchitoches, samedi, le 17 octobre à Natchitoches.
Le 19me régiment, mardi le 20 octobre, à Monroe, paroisse de Washita.
Le 20me régiment, vendredi le 23 octobre, à Harrisonburg paroisse de Catahoula.
La légion de la Louisiane, dimanche, le 8 novembre, à la Nelle Orléans.
Le bataillon de Washington et celui des Américains de Naissance, lundi, le 9 novembre, à la Nelle Orléans.
Les 1er 2me et 4me régiments, samedi, le 14 novembre à la Nouvelle Orléans.

2. L'heure habituellement fixée pour les revues sera 10 heures a. m., mais si les troupes sont assemblées à cette heure elles ne seront renvoyées qu'après midi, jusqu'à ce qu'elles aient été inspectées par les officiers.

3. Les brigadiers généraux sont spécialement chargés de l'exécution de cet ordre, et le transmettront ponctuellement à tous les officiers des corps à inspecter, et prendront toutes les mesures préparatoires pour fournir l'effectif complet de leur inspection.

4. Les brigadiers généraux sont requis d'être présents aux inspections des corps de leurs brigades respectives et de fournir à l'adjudant et inspecteur général un rapport complet de leur inspection. Si quelqu'accident empêchait cette inspection par l'officier nommé, et que la saison ne rend pas cette inspection impossible dans plusieurs paroisses, [illegible] rapport aux quartiers généraux.

5. Les brigadiers généraux ont la latitude de changer le lieu de réunion fixé pourvu qu'ils ne changent rien aux autres revues par eux ordonnées.

6. Les brigadiers généraux sont requis de compléter l'organisation des différents corps de leurs brigades et d'en faire le rapport aussitôt qu'ils le pourront aux quartiers généraux, qui pourront fixer le temps de leurs inspections, si cela est possible, avant l'assemblée de la législature.

7. Chaque officier auquel parviendra cet ordre devra en accuser promptement réception par une lettre adressée à l'adjudant et à l'inspecteur général à la Nouvelle Orléans, et chaque officier qui recevra cet ordre est également requis de le mettre immédiatement à exécution en ce qui concerne son corps, sans pour cela en attendre la transmission de la part de son supérieur immédiat que quelque accident pourrait empêcher de le faire.

Par ordre du Commandant en chef,
PERSIFOR F. SMITH,
27 juil—2ps Adjudant et inspecteur général.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER [illegible]
De la Nouvelle-Orléans et de Nashville.
A une assemblée spéciale des Directeurs de la Compagnie, tenue vendredi 4 septembre [illegible] préambule et les résolutions suivantes ont été [illegible]
ATTENDU que le Président et [illegible] de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et Nashville, dans leur séance du [illegible] ont adopté une résolution pour réclamer [illegible] de deux piastres [illegible] chaque action [illegible] le paiement des [illegible] fixe pour [illegible] réclamé à la Nouvelle-Orléans [illegible]
Attendu que cette assemblée [illegible] de la direction dans laquelle il y a [illegible] l'adoption de la résolution renvoyant [illegible] des deux piastres [illegible] et qu'il [illegible] de fixer un jour plus [illegible]
En conséquence, [illegible] le président et les directeurs de la Compagnie [illegible] de fer de la Nlle-Orléans et de Nashville, [illegible] passée à la séance du 17 juin dernier [illegible] paiement des deux piastres [illegible] et qu'il est résolu [illegible] paiement [illegible] pour action payable le 10 novembre prochain [illegible] suivant les dispositions de la sixième section [illegible] les actionnaires [illegible] de la Compagnie [illegible] actionnaires, et que lesquelles [illegible] ainsi que [illegible] sur change, bien entendu que [illegible] aujourd'hui aux actionnaires, comprend toutes les [illegible] plus d'une piastre et moins de trois piastres par [illegible] actions, de manière à rendre toutes les [illegible] égales, avant chacune trois piastres payées.
Il est de plus résolu, qu'à toute époque pendant les deux mois qui suivront l'adoption de cette résolution, tout actionnaire qui abandonnera une partie de ses actions pourra faire reverser sur les actions retenues le montant payé sur les autres; pourvu qu'aucun paiement ainsi fait n'excède $40 par action, et pourvu encore que dans le cas où la législature refuserait de ratifier et de confirmer ces changemens d'actions et de paiement, ainsi que cela vient d'être mentionné, tout actionnaire qui aura profité de ce privilège, [illegible] celui qui aura [illegible] pour lesquelles ils ont manqué de faire ces paiements.
Il est de plus résolu, qu'une copie du préambule et des résolutions qui précèdent signée par le président et contresignées par le secrétaire du bureau soient publiées en français et en anglais, (soixante jours avant le 10 novembre prochain époque à laquelle est renvoyé le paiement des deux piastres demandé aux actionnaires) dans trois des principaux journaux de la ville de la Nouvelle-Orléans, et que les actionnaires seront [illegible] conformément aux dispositions de la sixième section de la charte de la Compagnie, approuvée le 30 janvier 1835.
J. H. CALDWELL, Président.
8 sep—60 R. McNAIR, secrétaire.

LES Soussignés viennent de recevoir par les navires Mississippi de New-York, et Francés de Boston, un assortiment complet de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en:
Coton écru 3-4, 4-4, 5-4 et 6-4
Ditto Lowell, 3-4 et 4-4
Coton blanc 1-14-4
do à draps 5-4 et 6-4
do à chemises.
Bonlenst à grands et petits carreaux, do Anglais.
Cotonnade à carreaux pour nègres.
Cotonnade Américaine 3-4, 4-4 et 5-4.
Coutil à matelas
Kerseys,
Linceys.
Molleton blanc et écru.
Flanelle française, blanche do Américaine, verte, blanche et jaune.
Percale imprimée.
Coutil bleu, croisé et uni.
Bazin à meuble.
Lasting.
Madras Suisses.
Mérinos Anglais.
Foulards.
Indienne française, do anglaise, do américaine, en couleurs et de tous les prix.
Mousseline laine fine, ordinaire et commune.
Un grand assortiment de Schals, savoir:
Schals Tartans 8-4, 10-4 et 12-4.
do Prussiens de 4-4 à 12-4
do Indiennes 8-4 et 10-4.
do Barège et Popeline.
do Mousseline laine &c.
Indienne bleue, merrimac et ordinaire.
do do noire.
Hamilton Denims.
York
Casimir fantaisie.
Satinet, diverses couleurs.
Cotonnade Jaspée et à carreaux (belle qualité.)
Jupons, cordonnet et piqués.
Bretelles élastiques fines, ordinaire et communes.
Tapis de Bruxelles.
Epingles, cordonnets et galons, et un grand assortiment de bas blancs bleus, noirs, gris, Anglais et Allemands.
BORDERES & Co. 77, rue de Chartres. 9 sept

REÇU d'importation directe de Bordeaux et à vendre par les soussignés à des prix et conditions avantageuses, les marchandises suivantes:
210 barriques vin rouge ordinaire, B. Bassens,
220 do do do Montferrand, 1837
150 do do vieux Macaux, Médoc.
150 do do Pauillac Médoc, 1836,
128 do do vieux St. Estephe, 1836,
74 do do do Margaux, Médoc,
80 do do do Margaux, Médoc,
87 do do Baune Mouton,
10 do do St. Julien Médoc,
9 do do Chateaux Laffitte, 1833,
23 bouteilles vin blanc, vieux Barsac,
10 do do do do Haut Sauterne,
29 barils vinaigre blanc,
29 barils vieux cognac, marque J. J. Dupuy,
5 do do do do Castillon,
200 caisses vin rouge, qualité ordinaire,
100 do do do blanc, vieux Barsac,
100 do do do Haut Sauterne,
25 caisses Graund La Rose, 1833,
30 do Haut Brion La Mission, C.C. 18[illegible],
30 do Chablis,
50 do vieux Margaux, Médoc, 1833,
50 do do Chateau Laffitte do.
20 do do do Latour do.
400 caisses prunes à l'eau de vie en bocaux
300 paniers anisette surfine,
100 paniers Champagne, première qualité,
50 milliers bouchons fin, demi-longs,
50 Paniers bouteilles vides de Bordeaux,
100 Caisses cruchons, porcelaine forme Hollande, contenant liqueurs assortis,
100 caisses cerises à l'eau de vie, de la marque J. Bedin frères, Paris.
6 services complets en porcelaine blanche,
2 caisses contenant 50 miroirs de différentes grandeurs.
R. A. LEFEBVRE & Co. 10, rue Toulouse. 9 sep—6

PLOMB de Chasse et en barres—Un approvisionnement de plomb du Missouri de toutes dimensions et de plomb en petites barres, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 et 29, Nlle. Levée. 9 sept
CAFÉ, &c—119 sacs Café vert de la Havane;
100 caisses Sucre blanc de la Havane;
500 m Cigares de différentes marques;
5 caisses Linge de table du Béarn;
100 barils et damejeannes Vin de Malaga doux;
5 balles Toile à draps de Russie;
9 " Ravens Duck, à vendre par
CUCULLU, LAFEYRE & Co. 8 sept
VINAIGRE—27 tierçons en débarquement du navire Cardinal de Cheverus, à vendre par A. MOLIER, 85, rue St. Louis.
A VENDRE par W. Merryfield, merrains par cargaison ou en détail, encoignure des rues Ste. Marie et Levée, faubourg Lafayette. 2sept—
WILLIAM Y LEWIS, notaire public, a transporté son étude dans la rue du Canal, au no. 24, entre la rue Royale et l'Exchange place. 3 sep
CHAUX de Thomaston—600 barriques chaux de Thomaston en bon état et à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 7 sept
CIGARES—75000 cigares supérieurs de la Havane de marques connues à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 7 sept
ETOFFES du pays—50 balles toile à draps 4/4 de la fabrique de Lawrence et Co, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 7 sept
FICELLE pour emballer—6000 livres, à vendre par SAML. BELL, 89, Magasins. 3 sept
CHANGEMENT DE DOMICILE—Chs. Dufour a transporté son magasin au no. 58 rue du Camp. 1er sept
WHISKEY—180 barils whiskey rectifié, à vendre par P. A. GIRAUD, 6, Levée. 7 sept
PORC et Beurre—A vendre par P. A. GIRAUD, 6, Levée. 7 sept
SARDINES à l'huile, 3000 boites à vendre par A. MOLIER, 85, rue St. Louis. 3 sep
POMMES—100 barils à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 7 sep
TOILE d'emballage d'Ecosse, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30 Camp. 7 sept
BEURRE—30 barillets beurre de l'Ouest, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 4 sept
TOILE d'emballage de Dundee—400 pièces à vendre par ANDREW & BROTH, 30 Camp. 2 sept
WHISKEY rectifié—250 barils en magasin et à vendre par SAMUEL BELL. 8 sept
TRAITES sur Baltimore à vendre par CHARLES CLEGG, 47 Royale. 4 sep
S. GODDARD, Jr. Négociant Commissionnaire, rue du Camp, No. 40, Nouvelle-Orléans. 24 août

Traites, Espèces et Billets.

TRAITES sur New York, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 9 sept
ESPÈCES—Piastres mexicaines, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, Royale. 9 sept
LETTRES de change sur New York, de $4100, et sur Baltimore, à vue, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26 Poydras. 9 sept
ESPÈCES—A vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 9 sept
LA Banque des Citoyens tire des checks sur Philadelphie, à vue. J. B. PERRAULT, caissier.
BANQUE COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 1er Septembre 1840.
CETTE Banque tire sur Londres, et sur Paris. GEO. HALL, Caissier. 1er sep
Nouvelle-Orléans, 22 Août 1840.
ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
CETTE institution fournit des lettres de change sur Londres et Paris. A. BAUDOUIN, caissier. 21 août
TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par KOHN, DARON & Co, 26, rue Bienville. 1 sept
ARGENT du Mississipi—$3000 en billets de la Banque d'Agriculture, à vendre par R. GRONING & Co. 1er sep
TRAITES sur New-York à 60 et 90 jours de vue, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 4 sept
TRAITE sur Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 12, Conti. 4 sept—3
TRAITES sur New York à vendre par ANDREWS & BOTH, 30 Camp. 3 sept
TRAITES sur New York à 60 jours de vue à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 45 Bienville. 3 sep
TRAITES sur Paris, à vendre par GEO. & CHS. URQUHART. 21 at—3
TRAITES sur New York à vendre par O. N. MIESEGAES, 42 Bienville. 5 sept
TRAITES sur Boston à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasins. 9 sept
TRAITES sur New York à vendre par R. GRONING & Co. 2 sept
TRAITES sur Philadelphie à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 7 sept

CAZADORES DE ORLEANS.
ATENCION!!!

LA Compañia se reunira el viernes 11 del corriente, a las siete en punto de la noche, para una asamblea general de Compañia: se recomienda la mayor asistencia y puntualidad á los miembros activos y honorarios; la reunion es al antiguo cuarto de Ursulinas situado en calle Condé entre calles Hospital y Ursulinas.
Nueva-Orleans, 8 septiembre 1840.
Por orden del capitan,
F. A. GARCIA,
9 sep Sargento Primero.

DRAGONS DE WASHINGTON—Attention!!
LES membres de la compagnie des Dragons de Washington, sont priés de se réunir, (en bourgeois) dimanche prochain 13 septembre, à 10 heures du matin, chez le capitaine, pour des affaires importantes concernant la compagnie. Par ordre du capitaine,
10 sept—3 SL. KIBOURZE, maréchal des logis chef.

SUCCESSION DE HENRY SPEARING.
TOUTES personnes ayant des réclamations à faire contre cette succession sont priées de les présenter au soussigné ainsi que les titres par lesquelles elles sont établies; et celles qui doivent voudront bien s'acquitter dans le plus bref délai possible. RICH H. ROBERTSON. Exécuteur Testamentaire.
N.B.—Les affaires qu'avait entreprises le défunt seront continuées de la même manière et dans le même local par H. E. Spearing, pour le compte de la succession. 4 sep—1 m
FERBLANTERIE A VENDRE.—Rue de la Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital:
Le soussigné offre à vendre le fond de sa boutique de ferblantier avec tous les instruments, outils et autres objets qui en font partie J. RODRIGUEZ, Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital. 10 sep—3
ARDOISES—60 tonneaux ardoises de Galles, en débarquement du Clinton, à vendre par ALEX. GOW & Co. 29. Bienville. 10 sep
SALAISONS—16 caisses salaisons supérieures de Londres, moutarde et sauces, à vendre par ALEX. GOW & Co. 29, Bienville. 10 sep
FARINE—600 barils farine fraiche superfine, récemment reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 10 sept
WHISKEY—200 barils rectifié de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 10 sept
BEURRE—50 barillets beurre frais, en débarquement du steamer Platte, et à vendre par MAHARD & BROTHER, 30, Nlle. Levée. 10 sept
TRAITES sur Londres, à vendre par HUGO C. GILDMEESTER, 45, Bienville. 10 sept
SACS DE PITRE—120 balles de 2 et 2 1/2, et 3 boisseaux, à vendre par ISAAC BRIDGE, 134, Magasins. 10 sept
CORDES POUR EMBALLER—60 rouleaux de cordes du Kentucky et du Nord, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 10 sept
FARINE—30 barils farine superfine en débarquement du steamer Flying Dutchman, à vendre par JOHN A. MERRITT, 33 Camp. 10 sept
SEL—6000 boisseaux sel des îles Turques de la cargaison du brick Lea, en débarquement et à vendre par ALEX. PARK, 91 Commune. 10 sept
SEL—Gros et fin de Liverpool à vendre en lot au gré des acheteurs par ALEX. PARK, 91 Commune. 10 sept
INDIGO—10 surons de Carracas, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
VIN des îles Canaries en pipes et 1/4 de barriques, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
VIN de Madère en 1/2 pipes et 1/4 de barriques, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40, rue Gravier. 10 sept
RUM de la Jamaïque—10 ponçons en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
EAU-DE-VIE du pays—100 barils 1ère. et 2ème. preuve, à vendre en magasin par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
GINGEMBRE en poudre—100 barillets en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
NOIX MUSCADES—10 barillets, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 10 sept
ARDOISES à vendre—10000 comtesses 20 x 10; 16 00 comtesses 18 x 10; 60000 do 18 x 9, 10700 pour habitations 11 x 10, en débarquement du Clinton de Liverpool, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 130 Remparts. 10 sept
TRAITES sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 79, Toulouse. 10 sept
SANGSUES DE CHOIX
6000 sangsues de choix et de première qualité, à vendre à des prix modérés en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 26 at
SACS DE PITRE—30 balles de grandes dimensions, pouvant bien remplacer la toile d'emballage, à vendre par JAMES D. DENEGRE.
A LOUER—Un appartement au rez-de-chaussée, propre à tenir un bureau. CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 9 sept
COUVERTURES Françaises, trois points, pour nègres. —200 balles, fabrique de Granier, grandeur, poids et surtout qualité garanties, à vendre par J. MAGER, rue St. Louis. 9 sept—3
CORDES d'emballage—0 rouleaux du Missouri, à vendre par J. VAIRIN & Co, 26 Poydras. 9 sept
CHAUX—1500 barriques chaux de Thomaston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 9 sept
MAIS—184 sacs mais, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 9 sept
FARINE—100 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Flying Dutchman, à vendre par CHARLES S. HARRISON & Co. 24 Poydras. 9 sept
IMPORTATION DIRECTE, DE VINS ET D'EAU-DE-VIE, CHARLES DUFOUR, No. 58, rue du Camp, Nouvelle-Orléans. 9 sept
A VENDRE—Un jeu de VITRIERES neuves et complètes, propres à un magasin d'habillements ou à un magasin de chaussures.
Aussi—Un jeu de CHEVAUX DE BOIS, montés sur des barres de fer. S'adresser à CHARLES PATTERSON, Encoignure St. Philippe et Levée. 9 sept—10
DEMANDE—Un jeune homme, industrieux et de bonne conduite, expert en coton dans toutes les parties de ce genre d'affaires. Il est inutile de faire une demande à moins qu'elle ne soit appuyée de bonnes recommandations sur la compétence, etc. S'adresser par lettre à la boite no. 127, de la poste. 9 sept
CARABINE—Les soussignés viennent de recevoir deux magnifiques rifles de la manufacture américaine, qui peuvent être examinés à leur magasin pendant quelques jours. Ils recevront des ordres pour toutes commandes de ces armes, et ils attendent incessamment une quantité de fusils doubles des meilleures fabriques de Londres. HYDE & GOODRICH, 15 Chartres. 9 sept
MME VINCENT ayant abandonné sa maison, son mari, fait savoir au public de ne point lui faire aucun crédit car il ne s'en rend aucunement responsable. N. VINCENT. 8 sep—3
AVIS. NAUFRAGE DU TROIS-MATS REPUBLICAN.
LES consignataires de marchandises embarquées sur ce navire, sont prévenus qu'une partie de la cargaison sauvée du naufrage a été vendue à Nassau (N. P.) et les fonds envoyés dans cette ville pour être distribués. Ils sont donc priés d'envoyer des copies de leurs envois et de leurs connaissements aux soussignés. THOMAS M. CAZNEAU & JOHN D. JONES. courtiers d'assurance, 66 Wall st. N.-York. 5 sept—10
NOUS venons d'établir une maison de commerce en cette ville sous la raison de HOLLANDER & BRAUN, Qui sera liée à notre établissement de St. Louis Mo. Nous nous référons à MM. R. Groning & Co. de la Nouvelle-Orléans. " Peters & Millard. " L. A. Benoist & Co. de St Louis. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1840. M. HOLLANDER, L. BRAUN. No. 42, rue Gravier. 5 sept—1m
SERRURES &c.—En débarquement du navire Cardinal de Cheverus, et à vendre par le soussigné:
8 caisses serrures françaises assorties de 4 à 8 pouces,
4 do do do do 4 à 8 do
2 do verrouillets do do 4 à 8 do
2 do contenant pommelles de maitre, boulons décrous targettes, loquets, gaches à pattes, serrures pour armoires, compas de charpentier, &c. &c.
F. JORDY, 116, rue Royale. 8 sept—10
EAU DE VIE—En magasin, reçu par les derniers arrivages de Bordeaux:
50 demi-pipes eau de vie de la marque de J. J. Dupuy & co
75 do do do do de Dumont,
25 do do do do de Castillon,
25 quarts do do de champagne,
F. JORDY, 116, rue Royale. 8 sept—10
VIN ROUGE, LIQUEURS &c.—300 barriques vins rouges, Talence, St. Estèphe, St. Julien, Margaux &c.
2500 caisses do do do
400 paniers anisette fine, 500,000 bouchons.
50 caisses liqueurs de la Martinique, qualité supérieure
150 do Absynthe, Kirsch, Curaçao, &c. &c.
A vendre par F. JORDY, 116, rue Royale. 8 sept—10
AUX NEGOCIANTS ET VOYAGEURS.
ORILLION & BISSELL, à Plaquemine (Louisiane), sont prêts à recevoir et à envoyer avec le plus bref délai, toutes les marchandises qui leur seront consignées et qui seront destinées aux Opelousas, Attakapas et bayou Grosse-Tête. Ils tiennent [illegible] au Planter's Hôtel, en face du Débarcadère de Plaquemine: Les passagers pourront se faire inscrire sur le [illegible] effets au Village des Indiens. [illegible] 28 août—60
BENJAMIN [illegible]
INDIENNE D'AUTOMNE.
LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames qu'ils ouvriront aujourd'hui quelques balles d'indienne d'une qualité extra fine et dessins tout à fait nouveaux qu'ils détailleront à très bas prix. E. LEFEBVRE & FRERE enc. Chartres et Conti. 28 at
AVIS—Le soussigné, agent de la maison [illegible] Marquez & Co, de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau en cette ville, rue [illegible] No. 106, où il est prêt à recevoir [illegible] A. VAUBRICOURT.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer régulier FAWNEE, capitaine F. M. Olein, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira positivement aujourd'hui, à 4 heures P. M. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à JUSTUS VAIRIN & Co. 26, rue Poydras. 11 sept
POUR LA MOBILE—Par le beau steamer MERCHANT, capitaine Les Judson, partira pour la Mobile, samedi matin, 12 courant, à 10 heures. Pour fret de 300 barils pour compléter son chargement, s'adresser à bord, ou à CONVERSE & Co, 55, Nlle Levée. 9 sep
POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires—Le steamer à passagers NAUTILUS, capitaine Geo. W. Jackson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JUSTUS VAIRIN & Co, 26, rue Poydras.
☞ Le Nautilus prendra du fret pour Randolph, Memphis, Mills Point, l'embouchure de la rivière Blanche et paiera les frais pour les marchandises qu'il aura à son bord.
POUR ST. LOUIS, Alton, Quincy, Warsaw et les ports intermédiaires.—Le steamer tirant peu d'eau GEN. BRADY, capitaine M. Sterling, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 1 sept
POUR ST. LOUIS—Le steamer MADISON, capitaine Freeland, ayant une partie de sa cargaison arrêtée sera sous peu expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à CHARLES DOANE, 69 Poydras. 25 at
ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ. Pour tous les ports du Lac.
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche touchant à toutes les places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. et touchera à tous les ports intermédiaires. En retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et ses emménagemens ne le cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 10 juil
PORTS D'EUROPE.
POUR MARSEILLE.—Le joli navire EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, partira pour cette destination du 20 au 25 courant. Pour fret de 300 balles de coton seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 7 sept
POUR LE HAVRE. Le trois mâts de première classe, MOZART, capt. Welsh, est en charge pour ce port. Pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à L. MILLAUDON. 3sept—2
POUR LIVERPOOL—Le trois mâts NONANTUM capitaine Bonbury, ayant une partie considérable de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord à la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 1er sep
CABOTAGE.
POUR LA HAVANE. La belle goelette WATER WITCH, capitaine J. Arnoux, partira positivement lundi 14 du courant. Pour passage seulement s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. rue Toulouse No. 19. 11 sept
POUR LA HAVANE—La goelette SABINE, capitaine Young, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à R. GRONING & Co. 11 sept
POUR VERA CRUZ—La goelette doublée et chevillée en cuivre, G. H. WETTER, capitaine A. Delvaille, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 19 Toulouse. 10 sept
POUR NEW-YORK—Le brick doublé et chevillé en cuivre BADI, capitaine Park, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. W. ZACHARIE & Co. 20, rue de la Douane. 10 sept
POUR MATAMOROS—Premier navire.—Devant partir le 16 courant.—La goelette packet et régulier EMBLEM, capitaine Putnam Kenney, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret de 300 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue d'Espagne, dans la 3me municipalité, ou à JOHN BELLOW, 17, Vieille-Levée. 9 sept—6
POUR PHILADELPHIA—Ligne de Hands—Le trois mâts ARCHER, capitaine O. Marston, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue St. Joseph ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 7 sept
POUR NEW YORK—Le navire paquebot MISSISSIPI A. I. commencera à charger le 8 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BEECK, 24 Douane. 6 sept
FRET POUR NEW-YORK. 60 tonneaux de fer en saumon seront pris en chargement par le soussigné en s'adressant immédiatement à SAML. BELL, 89, rue des Magasins. 10 août
A VENDRE OU A FRETER
A FRETER—Le trois mâts HENRY CLAY, du port d'environ 500 balles de coton. S'adresser à SCHMIDT & Co. 26, rue Bienville. 11 sep
A FRETER—La goëlette bien connue WATCHMAN, capitaine John Murray, est prête à recevoir une cargaison. Pour fret, s'adresser au capitaine ou à W. F. VIGERS & Co. 30, rue Bienville. 9 sept

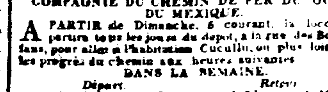

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

A PARTIR de Dimanche, 6 courant, la locomotive partira tous les jours du dépot, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Cucullu, ou plus loin selon les progrès du chemin aux heures suivantes

DANS LA SEMAINE.

Départ	Retour
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
4 1/2 " P. M.	5 1/2 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ	Retour
A 7 heures A. M.	A 8 heures A. M.
11 " "	[illegible]
1 " P. M.	2 " P. M.
4 1/2 " "	5 1/2 " "

Nouvelle-Orléans, ce 3 septembre 1840.
Par ordre de la Direction. WILLIAM FURST Secy.
4 sept

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE.-ORLEANS.

AVIS.—Fête à Carrollton. Le jardin sera brillamment illuminé tous les dimanches et mercredis soirs ou le temps le permettra. Les chars partiront à chaque heure à partir de 4 heures P. M. et ils continueront jusqu'à ce que la fête soit finie. Les dimanches ils partiront à chaque demi heure, à partir de 7 heures A. M. comme à l'ordinaire.
JOHN HAMPSON,
Ingé. en chef du C. de Fer de Carrollton et de la Nlle-Orléans.
28 août

A LOUER—La Maison à trois étages située à l'encoignure des rues de Chartres et Bienville, présentement occupée par Mr. Benj. Levy.
La Maison à magasin de quatre étages, située sur le coin de la rue du Camp, près de l'encoignure de la rue Gravier.
La Maison neuve à magasin de quatre étages, située à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, et le magasin contigu faisant face à la rue du Camp. Pour les conditions, s'adresser à MORGAN & Co, 17, rue du Canal. 2 sept—6
A LOUER—Le tout ou les deux étages du magasin en briques, No. 24, Allée de la Banque. S'adresser à SAMUEL BELL, 99, Magasins.
PARTIS marrons le 30 août 1840, le mulâtre JOE ou JOSEPH de 25 ans, ayant le teint basané et la figure maigre; 20. Et le nègre LITTLE JOE de 21 ans. L'un et l'autre sont de moyenne taille et ne parlent qu'anglais: ils ont été vendus depuis peu à Mme. Darcantel par Mr. L. Hart. Une récompense de $15 seront données pour chacun d'eux à quiconque les conduira au No. 111, rue Royale, ou les logera dans une des geoles de l'Etat. 6 sep—6
AVIS. DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste un nègre nommé JACOB, disant appartenir à Mr. Thomas White, et venir d'une habitation à trois lieues au-dessous de la ville.
Et un nègre nommé ROBERT, appartenant à Mr. Lapiste, paroisse St. Jacques.
Les différents propriétaires de ces nègres sont invités à les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 25 août 1840. A. LUMINAIS. shérif. 29 août
AVIS.—Détenu à la geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé CASTEN, maigre, chétif, disant appartenir à Mr. A. Laforest, bayou Lafourche.
Aussi un nègre nommé CHARLES, appartenant à Mr Charles Kennedy, Nouvelle-Orléans. Ce nègre paraît âgé de 60 ans.
Aussi un jeune griffe nommé WILLIAM, disant appartenir à Mr. Leblanc, habitant cotonnier dans le bayou Goula.
Les propriétaires de ces différens nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 2 septembre 1840. A. LUMINAIS, shérif. 3 sept
LE Wareham Iron Company a nommé le soussigné agent pour la vente de ses produits à la Nouvelle-Orléans et il est à même d'offrir constamment un approvisionnement de fer de Suède et de clous coupés assortis pour le marché de la Nouvelle Orléans. WM. HENRY FULLER, 42, rue Poydras. 25 août—3m
ANDREWS & BROTHERS, NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES, A LA NOUVELLE-ORLEANS. Rue du Camp No. 30. 30 jt
CHAUX—2000 barils de chaux de Thomaston bien conditionnée, à 9 escalins le baril, par quantités à la convenance des acheteurs. S'adresser rue Victoire 24e. maison au-dessous du railroad Pontchartrain, ou à F. ROTCHFORD, No. 21, Nouvelle-Levée. 4 août—6m
SANGSUES.
REÇU un joli assortiment de Sangsues, à vendre à 6¼, 12½ et 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier, No. 25, entre les rues Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITJEAN. 6 at
LE soussigné s'est associé dans ses affaires Mr. Gustave Crusat de cette ville, et Mr. Wm. Curell de N. York il continuera les affaires de la dernière société de R & J Curell sous la raison de Curell, Crusat & Co. RANDAL CURELL. 26 août
COUVERTURES françaises—15 balles couvertures de 3 points, qualité supérieure, en débarquement du Cardinal de Cheverus, à vendre par F. JORDY, 116, rue Royale. 8 sept—10
RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, [illegible] PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, [illegible] Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839. [illegible] 1 an.
VINS de Marseille, 200 barriques marque Bergasse, 100 do do de Grenache, 50 caisses muscat, Vignier, En magasin et à vendre par E. MOLIER, 85, rue St. Louis.
ASPHALTE.
LELOUP & Co. ont l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens qu'ils ont réduit à 50 cents le pied le prix de leur dallage en asphalte. Ainsi la yard qui était à $4 50 au lieu de $5 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de leurs confrères. ☞ Leur office No. 5, Passage de la Bourse. 4 sept
BANQUE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Nouvelle-Orléans, le 4 septembre 1840.
CETTE Banque tire sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville. GEO. G. HALL, caissier. 4 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS. *Vente de Groceries.*
IL sera vendu [illegible] vendredi, 11 courant, à 4 heures, au magasin, No. 29, de la Nouvelle-Levée, près de la rue Poydras, occupé par MM. Watson et Cockayne, les articles suivants, en partie avarié par le feu dans la nuit du 6 courant, savoir:—
Chandelles de blanc de baleine, No. 1, (New Bedford.)
Sucre raffiné et brun
Café et cigares.
Tabac à chiquer de 1re. qualité
Liqueurs et Cordiaux, Champagne.
Vin de Bordeaux et autres.
Boissons, sel, huile, jambon, &c. &c.
Le tout vendu pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 11 sep
PAR L. A. GARIDEL.
MARDI, 15 du courant, il sera vendu, à 4 heures de l'après-midi, au magasin de MM. Boutin, Gally & Co, No. 79, rue Toulouse,
Pour être diverses consignations,
100 demi-pipes eau-de-vie cognac, dem. preuve, marque "Dussaut."
8 demi pipes eau-de-vie fine Champagne, 1re. qualité, marque "Maglory."
45 barriques vin rouge, St.-Estephe et Pauillac.
275 caisses de 12 bouteilles vin rouge, de St.-Emilion.
164 do. de 12 et 24 bouteilles, vin blanc de Barsac.
150 do. par 12 bles. et 24 demi-bouteilles vin blanc, Sauterne
41 caisses Champagne grand mousseux, 1re. qualité, de la marque de Vignet père et fils et Tampier,
9 caisses saucissons assortis, &c. &c.
Conditions—A la vente. 11 sep—4
PAR A. L. FERNET. Autorisé par F. A. Guillotte.
IL sera vendu [illegible] samedi prochain 12 du courant, à une heure, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, Un beau cheval de cabriolet, comptant.
Aussi: Une barrouche de seconde main, presque neuve.
Conditions: 4 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur. 11 sept
PAR HEWLETT & CENAS. Vente de syndic.
IL sera vendu mercredi le 23 courant, à 10 heures 1/2 dans la maison située sur le côté occidental de la rue St Charles, entre la rue St. Joseph et le cercle Tivoli, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 4 mai 1840:
Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine, abandonnés par A. Boin à ses créanciers.
Conditions, comptant. 20 sept—16, 23
PAR H. J. DOMINGON.
SUCCESSION de Marie Pascal Duplessis, décédée épouse d'Antoine Villars: Samedi le 19 septembre 1840, à 1 heure de relevée, il sera vendu sur les lieux, au faubourg Marigny, rue Bagatelle près la rue de la Paix, [illegible] de Mr. Boutin, les effets mobiliers dépendant de la communauté qui a existé entre le dit Antoine Villars et son épouse décédée.
Conditions, Comptant. 9 sept—[illegible]
PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, mardi 22 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis.
Un lot de terre, situé à la Baie St. Louis, attenant à l'hôtel St. Martin, ayant 66 pieds de face sur la Rergue sur 120 pieds de profondeur, sur lequel il existe, face au lac, une maison composée d'un magasin, d'un salon, deux appartemens et galerie, deux petits magasins, cuisine et chambres à domestiques dans la cour.
De plus, dans le fond du terrain, une maison divisée en 2 grandes chambres, deux cabinets et galerie.
Le tout construit en bois et travaillé avec soin.
Conditions à la vente. 9 sept—4
PAR VINCENT & DE FERIET ET BUTILLET & GUINAULT.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 août 1840, et à la requête de Messrs. R. Gaillard et E. Durand, syndics des créanciers de P. Paches, il sera vendu le vendredi 11 de Septembre prochain et les jours suivants à 10 heures du matin, rue de Chartres, entre les rues Bienville et Conti.
Le fond d'un magasin de marchandises sèches abandonnées par le dit P. Paches à ses créanciers.
Conditions à la vente. 1er sep—8 en 10
PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 juillet 1840, il sera vendu le vendredi 11 septembre prochain, à midi, dans la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves suivants abandonnés à ses créanciers, par Charles Tremoulet, savoir:
AGNES, âgée de 44 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.
MARIA, âgée de 21 ans, parfaite blanchisseuse et domestique de maison, avec sa fille Alice, âgée de 14 mois.
MARY, âgée de 18 ans, couturière et bonne domestique.
JOSEPHINE, âgée de 30 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec ses deux enfans, Baptiste, âgé de 9 ans, et Suzanne, âgée de 3 ans.
MARIE, âgée de 38 ans, blanchisseuse et cuisinière.
ANNETTE, âgée de 17 ans, marchande, laveuse.
FRANÇOISE, âgée de 4 ans, blanchisseuse [illegible] Rosalie, âgée de 14 ans.
Conditions:—Un quart comptant et la balance à six, douze mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an [illegible] comme clause pénale seulement. Les actes de vente [illegible] Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 aout—5, 1 sp
PAR DUTILLET & GUINAULT. Faillite de J. Rousseau.
IL sera vendu samedi 12 septembre 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, salle des bains, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de district pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 27 mai 1840, et à la requête du syndic des créanciers de [illegible] les propriétés ci après décrites abandonnées par Mr. Rousseau à ses créanciers.
Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, portant les nos. 61 et 160 d'après un plan dressé [illegible] le 8 juillet 1836 et déposé en l'étude de [illegible] notaire.
Le lot no. 61 mesurant au pied français [illegible] de face à la rue St. Philippe, sur [illegible] de ligne qui le sépare du lot no. [illegible]
Le lot no. 160 mesurant au pied français [illegible] à la rue Galvez entre le canal Carondelet et la rue St. Pierre, 183 pieds 1 pouce [illegible] qui la sépare du lot no. 159, 92 pieds 6 pouces [illegible] de la ligne opposée et 31 pieds 2 pouces [illegible] du fond.
Conditions Comptant.
Les actes de vente se passeront chez A. Foulon, notaire public [illegible] 1 aout—6, 12sp
Vente de syndic. PAR HEWLETT & CENAS.
William Christy contre ses créanciers.
IL sera vendu Mardi, 15 septembre prochain, à midi, à l'Arcade, rue Magazine,
Tous les droits, titres et intérêts de William Christy, dans une plantation de coton, située à Oyster Creek, comté de Brazoria, au Texas, à environ 40 milles de Houston, contenant 5200 acres plus ou moins, dont 600 acres sont en culture, [illegible] 16 hommes, 8 femmes et 12 enfans. Aussi tous les instruments aratoires [illegible]
PAR M. BARNETT [illegible]
IL sera vendu Mercredi [illegible] à la Bourse St. Louis, UNE MAISON située [illegible] terrain de 30 pieds de face sur 110 de profondeur. [illegible]
Conditions—Comptant.
L'acte de vente chez Théodore Seghers, notaire. 9 sep—2, 8, 15, 30
PAR HEWLETT & CENAS. Vente de syndic.
IL sera vendu jeudi, 8 octobre prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, dans et pour [illegible] l'Etat de la Louisiane, en date du 3 juillet 1840, et sous la direction du syndic des créanciers de Auguste Wetzel, la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit Auguste Wetzel à ses créanciers:
Un beau lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Delord, Magazine, Camp et Poyfarre, et désigné au plan sous le no. 1. Ledit lot formant l'encoignure des rues des Magasins et Delord, et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur à la rue Delord (mesure anglaise.)
Conditions: $300 avec les intérêts à 6 pour cent de cette somme du 10 mai 1836, et $4 50 pour cent [illegible] comptant. L'acquéreur assumera en outre le paiement de 6 billets de $390 chacun portant intérêt à 6 pour cent du 10 mai 1836, [illegible] payables à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans du 10 mai 1836, et les billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
29 août—3, 26 a, 17 sept et 8 oct.

CINQUIEME SERIE DU GRAND VOYAGE PITTORESQUE.
Encoignure Royale et Orléans

Grotte d'Antiparos.
Ruines de Palmyre.
Pont de 300 piliers à Ve-Tang, Chine.
Interieur de la grande Pagode de Chelembrun, Asie.
Fontaine Acqua Paola, et ville et environs de Rome.
Place et Parc Royal de Bruxelles, au moment de la révolution d'août 1830.
PRIX D'ENTREE.—25 cents, les enfans 12 1/2.
Les vues se changeront deux fois par semaine, les mardis et mercredis.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nlle.-Orléans, 8 septembre 1840.
DES propositions cachetées seront reçues au bureau du caissier jusqu'à lundi, 14 du courant, pour la peinture de toutes les boiseries de la salle de bal de la bourse St. Louis, vestibule et appartements de l'encoignure St.-Louis et Chartres.
Par ordre,
9 sept J. BERNARD, Caissier.

BAINS DE VAPEUR
DE SOUFRE, AVEC APPAREIL DE DARCET, BAINS DE VAPEUR D'EAU NATURELLE, AROMATISÉES, AVEC LES [illegible] DE BERT.
L'EFFICACITÉ des bains de vapeur [illegible] toutes les maladies de peau, [illegible] Nouvelle-Orléans, qu'il est inutile d'en [illegible] Il n'en est pas de même des bains [illegible] de Bert, qui n'ont pas encore été [illegible] velle-Orléans. M. le docteur Paret, [illegible] l'hôpital de la Salpétrière, [illegible] Médecine de Paris, [illegible]
[illegible]
Dirigés par M. SCHUETZE, pharmacien reçu par le Jury Médical de la Nouvelle-Orléans, encoignure [illegible]
R. BALAUN, Courtier, prévient le public qu'il se charge des ventes et achats de propriétés foncières, [illegible]
[illegible] PETERS & MILLARD.
INDIGO—[illegible] de Caracas, reçu par le [illegible] N. D. CHAMBERLIN [illegible] rue Gravier.